

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS
ELEVES, ETUDIANTS, STAGIAIRES....





SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR	3
ORGANIGRAMME	4
ACCES PLAN ET STATIONNEMENT	5
PLAN DES LOCAUX IFMS	7
LES LIENS	8
LES TUTELLES ET PARTENAIRES	9
PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE.....	9
NOS LOCAUX	10
LES LOCAUX DE L'UNIVERSITE	12
VIE ETUDIANTE	13
LES INSTANCES	16
LES AIDES FINANCIERES	17
LES RESSOURCES HUMAINES	19
VOTRE SANTE	21
EN CAS D'INCENDIE	22

MOT DU DIRECTEUR

Madame, Monsieur,

C'est un immense plaisir de vous accueillir au sein de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé rattaché au Centre Hospitalier d'AJACCIO avec trois instituts de formations paramédicales, Infirmières, Aides-Soignantes et Auxiliaires de puériculture.

Vous avez choisi de suivre vos études au sein de cet institut, nous vous félicitons de ce choix et vous remercions pour votre confiance. Le développement de vos compétences professionnelles (savoirs et postures) sera notre préoccupation dans l'alternance, au travers d'expériences en situation clinique aussi bien dans le cadre réel qu'en situation simulée ou en analyse de pratique.

Afin de faciliter votre intégration et vous aider sur l'ensemble de votre parcours, l'équipe pédagogique et administrative a réalisé ce Livret d'accueil qu'elle met à votre disposition.

Destiné à vous présenter les équipes pédagogiques, administratives et logistiques qui vont œuvrer à vos côtés pendant l'année ou les 3 années à venir et porter à votre connaissance les informations inhérentes à l'organisation de l'institut de formation de manière générale.

Ce guide présente les moyens pédagogiques et logistiques mis à votre disposition, vous informe sur les contenus de la formation et vous indique quelques règles de fonctionnement pour favoriser le maintien de la qualité de vie et d'études au sein de l'institut.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de cet institut de formation dans le respect des valeurs et la rigueur légitime attendue pour votre profession future.

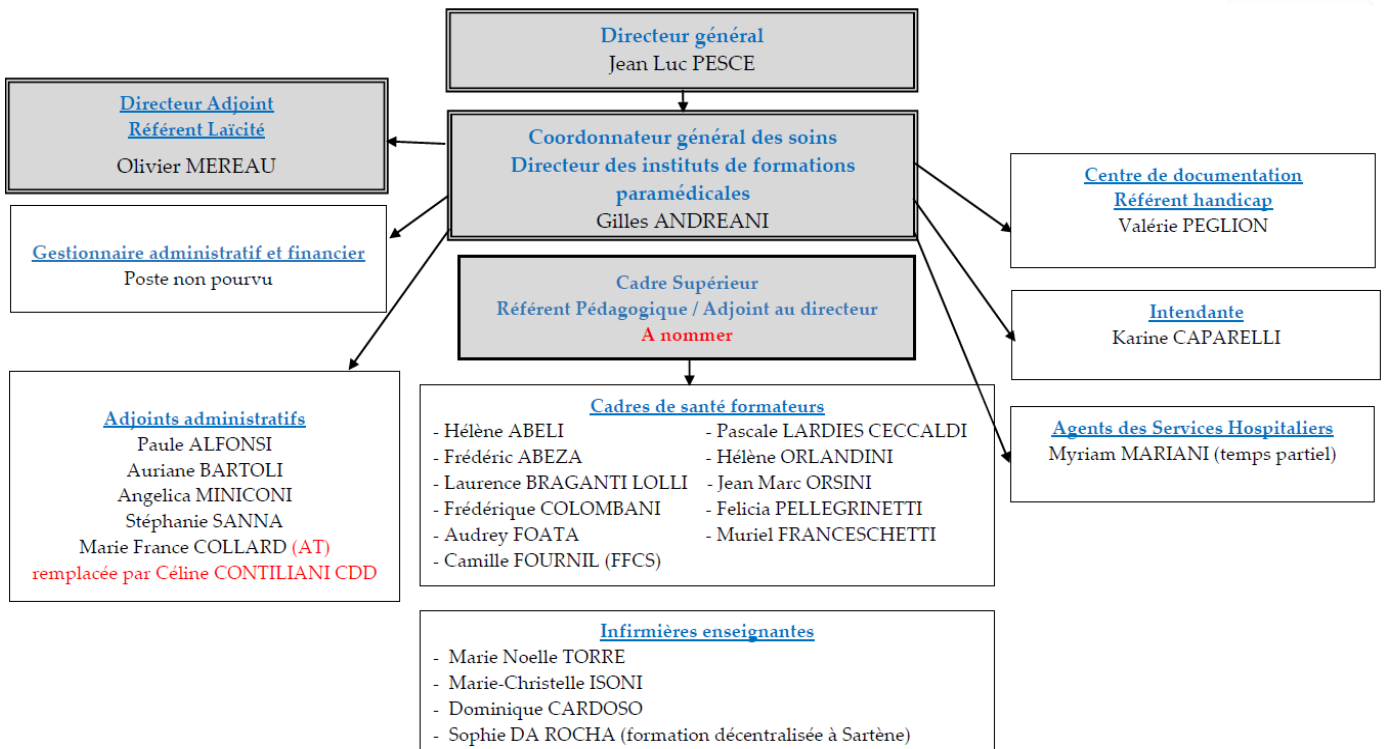
ORGANIGRAMME



INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

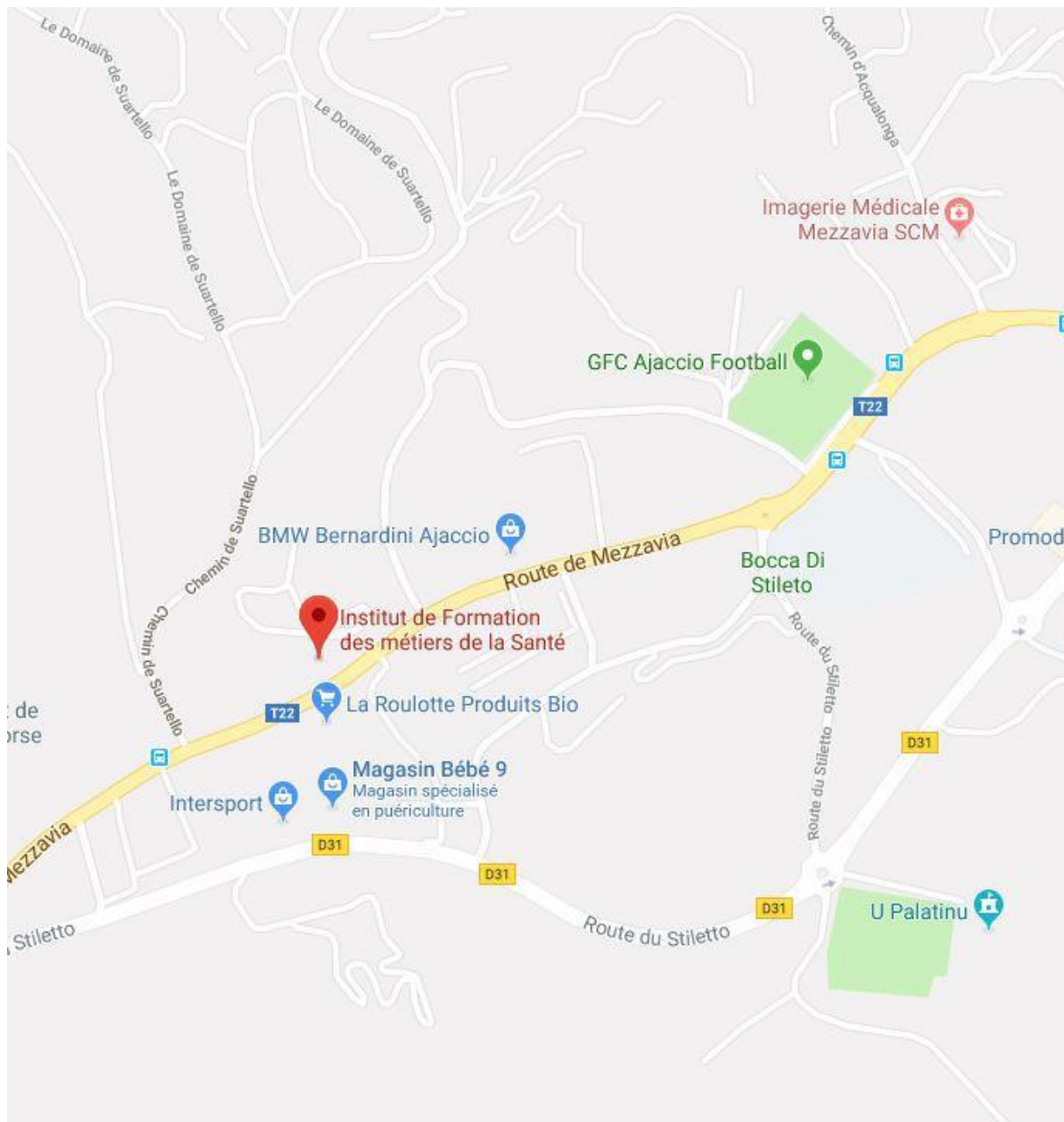


CENTRE HOSPITALIER DE LA MISERICORDE AJACCIO



Validé le 24 septembre 2024

ACCES, PLAN ET STATIONNEMENT



Bus : Ligne 2 Confina – Les crêtes.

Voitures : Vous pouvez vous rendre à l'IFMS avec votre véhicule, le covoiturage est recommandé.

Stationnement : les élèves et étudiants bénéficient d'un parking privé gratuit à proximité de l'Institut. (Attention places limitées).

Il est formellement interdit de stationner devant les commerces, ainsi, que devant les résidences privées.

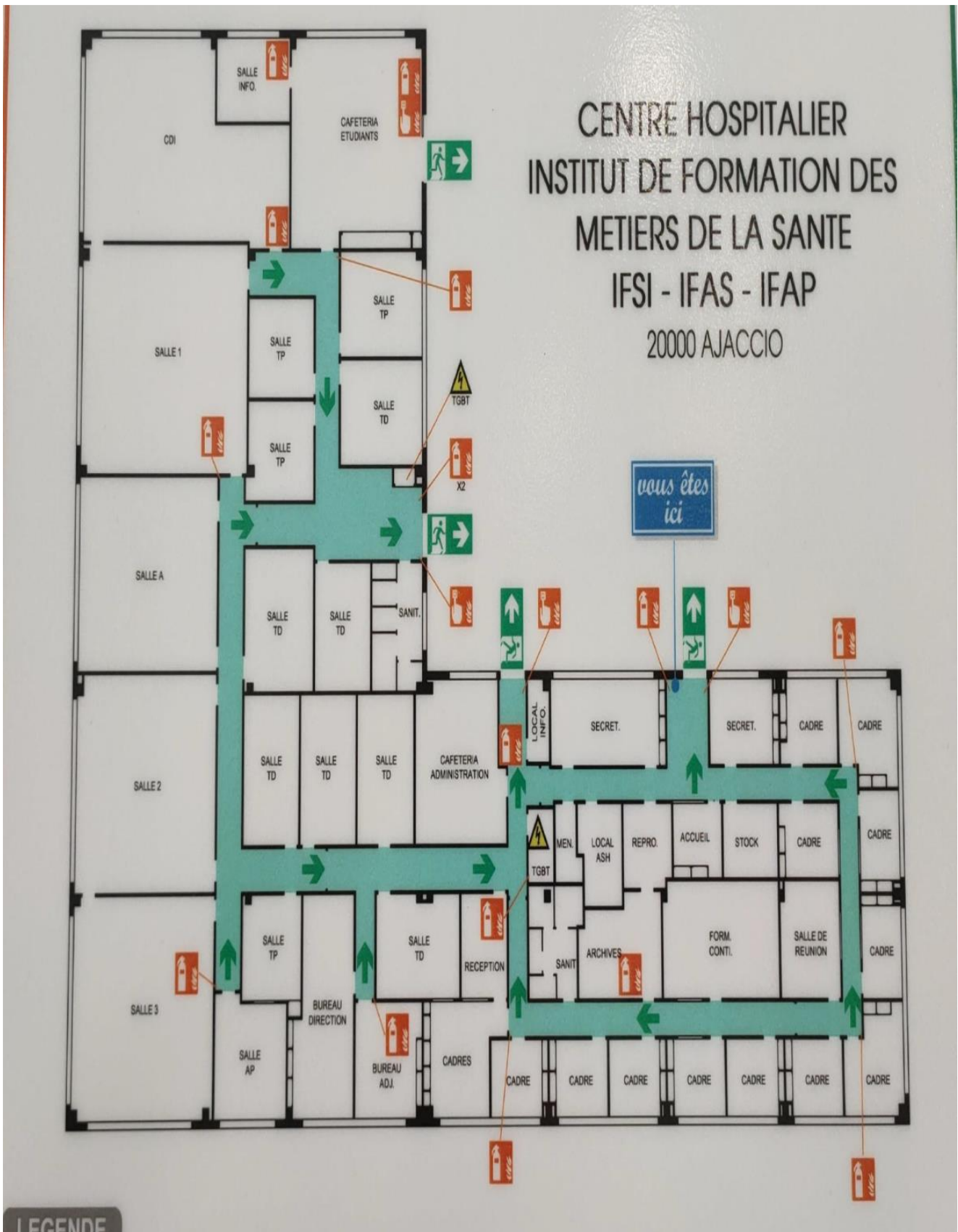
Accès Université de Corse :



La collectivité de corse finance la gratuité des déplacements pour les étudiants en soins infirmiers. Une participation unique de 20 euros à l'année « Assurance » pour tous les étudiants est demandée.

Le covoiturage est recommandé.

PLAN DES LOCAUX IFMS



Projet pédagogique : <https://www.ch-ajaccio.fr/documents> (Onglet IFMS)

Recueil des textes des différentes formations et professions :

Infirmiers :

- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 1_Référentiels Activités IDE
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 2_Référentiel compétences IDE
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 3_Référentiel formation IDE
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 4_Maquette de formation
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 5_Unités d'enseignement
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 6 Portfolio suite HCPP
- Arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés du 17 avril 2018 et du 17 janvier 2020
Relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant arrêté du 21 avril 2007
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux indemnités de stage
- Arrêté du 31 juillet 2009 version consolidée au 1er septembre 2017
- Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé _ Légifrance
- Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant arrêté du 31 juillet 2009 IDE
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI version du 22 août 2019

Guide des étudiants FNESI – (<http://fnesi.org>)

Aide soignants et auxiliaires de puériculture :

- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat
- Arrêté du 30 décembre 2020 modifié (adaptation des modalités d'admission aux aménagements de la formation et de la diplomation dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus -19)
- Annexe de l'arrêté du 10 juin 2021

LES TUTELLES ET PARTENAIRES

Agence Régionale de Santé (ARS)

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

Centre hospitalier d'Ajaccio (CHA)

La Collectivité de Corse (CDC)

L'Université de Corse

Etablissements partenaires :

Cliniques privées

EHPAD / MAS / SSIAD / IME, CAMS.....

Centre hospitalier de Castelluccio

Multi accueil municipaux, associatifs et départementaux

Collèges et Lycées

Secteur libéral

Maisons de rééducation / Maisons de retraite

PRESTATIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE

L'IFMS d'Ajaccio est orienté dans les formations des métiers para médicaux, il propose la formation de trois métiers :

Formation Infirmière

65 étudiants par promotion aux profils divers et variés pour une formation préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Formation en alternance sur 6 semestres.

Formation Aide-soignante

Formation sur site : 53 élèves pour une formation au Diplôme d'Etat d'aide soignants.

Formation délocalisée (Hôpital de Sartène) : 12 élèves.

Formation en alternance sur 11 mois.

Formation Axillaire puériculture

15 élèves pour une formation préparant au Diplôme d'Etat d'auxiliaires de puériculture.

Formation en alternance sur 11 mois.

NOS LOCAUX

Tous nos espaces de formation sont équipés de climatisations réversibles, de vidéoprojecteurs, de microphones, de rideaux occultants.



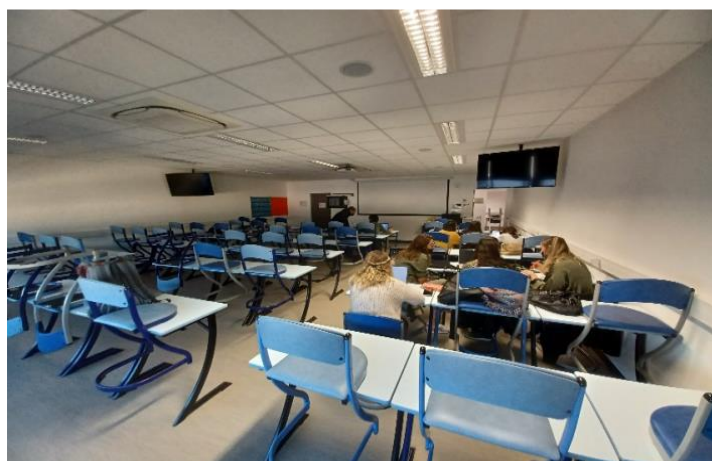
Salle ALCUDINA

Réservée en priorité aux
ESI L1



Salle MONTE D'ORO

Réservée en priorité aux
ESI L2



Salle MONTE CINTO

Réservée en priorité aux
ESI L3



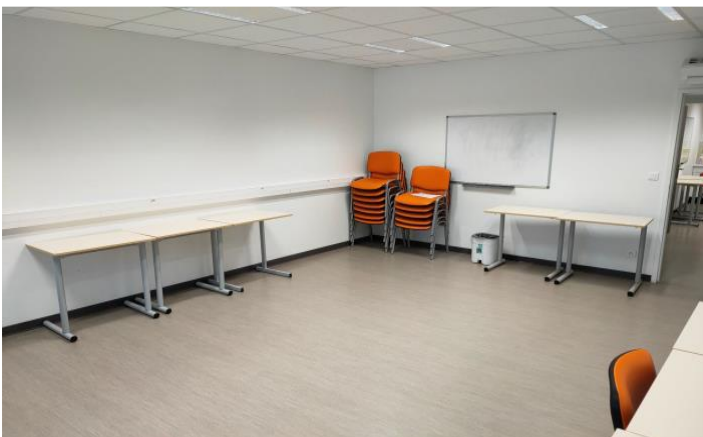
Salle PAGLIA ORBA
Réservée en priorité aux
élèves AS



Salle CAPU D'ORTU
Réservée en priorité aux
élèves AP



4 Salles de pratiques (TP)



6 Salles de travaux dirigés
(TD)

LES LOCAUX DE L'UNIVERSITE

L'Université de Corse Pasquale Paoli

Fondée en 1765 et rouverte en 1981, l'Université de Corse Pasquale Paoli est une structure de formation et de recherche résolument ancrée dans son territoire, en prise directe avec les grandes problématiques locales, nationales et internationales.



VIE ETUDIANTE

L'IFMS est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h.

Accueil administratif :

L'accueil se déroule du lundi au jeudi de 8h0 à 16h30.

En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, vous pouvez exprimer vos attentes ou besoins par mail : accueil.ifms@ch-ajaccio.fr ou contacter le standard au 04 95 29 81 25.



Pour contacter l'Université de Corse

Sylvie Gutierrez
Institut Universitaire de Santé
Bât POZZO DI BORGO
Campus Grimaldi
BP52 20250 Corte

Mail : sylvie.gutierrez@univ-corse.fr

Tel : 04 95 45 06 33

Site : <https://ius.universita.corsica>

Accueil pédagogique :

Votre accompagnement dans l'apprentissage en IFSI, IFAS ou IFAP est assuré par des enseignants permanents, universitaires, extérieurs.

Les plannings de cours sont affichés chaque semaine sur les tableaux d'affichage réservés à chaque promotion, il peut être envoyé par mail. Ces derniers peuvent être modifiés en fonction des impératifs professionnels des intervenants.

L'accueil pédagogique se déroule sur RDV soit avec le référent pédagogique de l'ESI soit avec un référent de promotion.

Accueil centre de documentation :



Livret d'accueil CDI ET SALLE INFORMATIQUE : <https://www.ch-ajaccio.fr/documents> (IFMS)
Situé dans l'espace élèves-étudiants, près de la cafétéria.

Accueil et travail informatique :

L'accès internet est fourni aux élèves et étudiants par connexion WIFI HOTSPOT IFSI IFAS IFAP.

Chaque élève ou étudiant reçoit via les services informatiques sa carte avec identité, identifiant et mot de passe.

Des postes informatiques sont dédiés aux apprenants dans un local en proximité de la cafétéria et du CDI pour travailler et effectuer des recherches.



Vous êtes utilisateur de l'outil informatique, vous devez par conséquent respecter les règles définies dans la charte informatique incluse dans le livret d'accueil du CDI et de la salle informatique.

ESPACES « DETENTE ET RESTAURATION »

Un espace restauration dédié aux élèves et étudiants avec micro-ondes, frigo, distributeurs de boissons chaudes et froides, de distributeurs d'aliments (sandwiches, gâteaux ...).

Les élèves ou étudiants peuvent porter leurs repas.

A proximité de l'Institut, plusieurs commerces ou brasseries sont accessibles.





Cet espace est ouvert de 7h30 à 18h.

ASSOCIATION ETUDIANTS :

L'Association des étudiants « A SPARTERA » a pour but : de promouvoir la formation de futurs professionnels de santé infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture ; favoriser les échanges interprofessionnels, de promouvoir les voyages d'études et de développer la recherche en soins infirmiers.

LES INSTANCES

Les délégués de promotion : sont élus en début de chaque année de formation par leurs pairs. Ils participent aux instances pédagogiques et disciplinaires en lien avec la règlementation de leur filière de formation.

1. IFSI : 2 titulaires et 2 suppléants par année de formation
2. IFAS : 1 titulaire et 1 suppléant par promotion
3. IFAP : 1 titulaire et 1 suppléant par promotion

Instances IDE, AS et AP :

Instance compétente pour les orientations générales de l'Institut (OGI) : 1 fois par an.

Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles : selon les besoins.

Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires : selon les besoins.

Section relative à la vie étudiante : au moins 2 fois par an.

LES AIDES FINANCIERES

Schéma d'aide à la vie étudiante, élèves et apprentis à la formation professionnelle :

Il appartient aux candidats de faire toutes les démarches de demandes de prises en charge ou d'aides financières dès leur inscription au concours d'entrée.

Exemples de financements possibles, selon la situation sociale :

- Aide aux jeunes attribuée par la **Mission Locale** pour les élèves ayant moins de 26 ans.
 - Allocation **France Travail** pour les demandeurs d'emploi.
 - Congé Individuel de Formation** ou prise en charge par l'employeur pour les salariés.
 - Bourses d'État** attribuées aux élèves en formation par le Collectivité de Corse (CDC) : les demandes de bourses se feront via l'application « **Ghjuventu** », il en sera de même pour toutes les aides auxquelles vous pourrez prétendre (grâce au simulateur d'aides intégré à l'application).
- A compter du 20 juillet, créer un compte sur l'application (lien ci-après), que ce soit par ordinateur ou smartphone. <https://www.ghjuventu.corsica/>

Les documents demandés et déposés par les apprenants seront obligatoirement au format PDF. Par ailleurs, la clôture des demandes est fixée par la CDC.



CROUSS de Corse pour les étudiants en soins :

- Aide spécifique ponctuelle (aide d'urgence)
- Aide spécifique annuelle (équivalent d'une bourse supplémentaire sur critères sociaux)

Restaurant universitaire de l'université de Corse : l'accès au resto U est pris en charge intégralement par la CDC pour un repas de base, sur présentation de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité.

Fongecif : Congés Individuels de Formation (CIF)

Site : <http://www.fongecif-corsica.com>

Mail : fongecif.corsica@orange.fr

Les indemnités de stage pour les étudiants(es) infirmiers(es) :

Conformément à l'arrêté du 16/12/2020

Etudiant(e) en 1ère année	36€ par semaine
Etudiant(e) en 2ème année	46€ par semaine
Etudiant(e) en 3ème année	60€ par semaine

Les étudiants qui bénéficient d'une rémunération de leur employeur ne sont pas éligibles à ces dispositions conformément au dernier alinéa de l'art. L4381-1 du code de la santé publique.

Les élèves AS/AP n'ont aucune indemnité de stage.

Les frais de transport des étudiants en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stages, sont pris en charge suivant les modalités suivantes :

- Le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune ou est situé l'institut de formation, dans la région de son implantation ou dans la région limitrophe. Dans le respect de ce périmètre, il ne peut être fixé de limites kilométriques minimales ou maximales.

- Si véhicule personnel utilisé, le taux des indemnités kilométriques applicables sont fixées par l'art.10 du décret n°2006-781 du 3/07/2006.

Volet social :

Pour les étudiants(es), une assistante sociale du service social de l'université de Corse est à votre disposition sur rendez-vous :

Mme Sophie ROSSI

Conseillère Technique en Service Social

Universita di Corsica

Bâtiment Desanti

20250 CORTI

Tél : 04.20.20.22.57 / 06.34.91.20.68

Mail : srossi@univ-corse.fr

Le Directeur de l'IFMS :

Il est Directeur des soins, et Coordonnateur Général.

Les formateurs permanents :

Ce sont des cadres de santé ou des professionnels diplômés dans la filière soins infirmiers.

Les cadres formateurs sont référents de promotion, référents pédagogiques, référents de terrains de stage.

Chaque élève ou étudiant est accompagné par un référent pédagogique.

Les formateurs sont au nombre de 10 pour la formation infirmière, au nombre de 4 (3+1 délocalisé sur Sartène) pour la formation AS et 1 formateur pour la formation AP.

Les intervenants extérieurs :

Des experts dans différents domaines interviennent (universitaires, médecins, infirmières, aides-soignants, puéricultrices, psychologues, assistante sociale...) en parallèle des formateurs permanents, afin d'apporter une valeur ajoutée aux enseignements théoriques et cliniques.

La documentaliste et référente Handicap :

La documentaliste est là pour vous accueillir : Madame Valérie PEGLION assure l'information documentaire, l'assistance à la recherche documentaire, l'aide à la consultation du catalogue et des bases de données. Assure également le prêt et le retour des documents.

CF Livret CDI et salle de la salle informatique : <https://www.ch-ajaccio.fr/documents> (IFMS)

Le pôle administratif

L'équipe administrative est composée 5 agents administratifs :

Agent d'accueil : 1 secrétaire d'accueil

Secrétariat IDE : 2 secrétaires pour le pôle formation IDE

Secrétariat AS / AP : 2 secrétaires pour le pôle formation AS / AP

Cette équipe assure l'accueil général, le suivi administratif des étudiants, les formalités administratives liées au stage et la sélection.

Le pôle stage :

Composé par 1 coordonnateur des stages et 5 formateurs référents (en lien avec les années et les disciplines de formation)

Ce pôle gère les stages de tous les élèves et étudiants de d'institut ainsi que des étudiants extérieurs.

1 Vœu de stage uniquement pour l'entrée en L3.

Pôle service sanitaire en IFSI :

1 formateur référent, accompagné pour l'évaluation de l'ensemble des formateurs.

Il accompagne les ESI à préparer, réaliser et évaluer les actions de santé publique auprès des différents terrains de stages.

Le pôle P.A.S.S : (Pole AFGSU- SIMULATION – SOINS CRITIQUES)

1 formateur est responsable du pole P.A.S.S et travaille en situations simulées dans des espaces dédiés à ces apprentissages.



VOTRE SANTE

La médecine préventive de Corte : Pour tout problème de santé et de renseignements, la médecine préventive de Corte est à votre disposition au numéro : 04.95.45.00.15

En cas d'urgence médicale :

Service des Urgences du Centre Hospitalier Notre Dame de La Miséricorde	7j/7 ET 24h/24	Centre Hospitalier d' Ajaccio Site du Stiletto - 1180 route A Madunuccia 20090 Ajaccio	04 95 29 63 25
SOS Médecin	<p>AJACCIO Le cabinet de consultation est ouvert tous les jours de 7h à minuit sans rendez-vous.</p> <p>BALEONE Le cabinet de consultation est ouvert tous les jours de 8h à 19h à partir de septembre 2024 sans rendez-vous. Fermé en août.</p> <p>PORTICCIO Le cabinet de consultation est ouvert le samedi de 12h à 22h, le dimanche et jours fériés de 8h à 22h sans rendez-vous.</p>	<p>AJACCIO Hôpital privé sud corse Chemin d'Erbajolo 20090 Ajaccio</p> <p>BALEONE Rond-point - Centre commercial Effrico 20167 SARROLA CARCOPINO</p> <p>PORTICCIO Maison Médicale de Porticcio 20166 PORTICCIO</p>	3624

Pompiers	18
Urgences vitales / SAMU	15
SAMU Social	115
Numéro européen d'urgence	112
Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) du VIH et Centre départemental des infections sexuellement transmissibles (CDIST)	2 boulevard Sylvestre Marcaggi 20000 AJACCIO tel : 04 95 29 15 90

EN CAS D'INCENDIE

Dès l'audition du **signal sonore** ou sur ordre de la Direction, appliquez les consignes générales prévues dans les locaux.

1. Ecoutez les consignes d'évacuation rappelées par le formateur et prenez l'itinéraire qu'il vous indique.
2. Fermez les fenêtres de la salle et sortez sans précipitation. Fermez la porte. Attention : ne pas la fermer à clé
3. Ne jamais :
revenir en arrière,
4. Se rassembler sur le lieu prévu à cet effet, signalé par un panneau, puis répondre à l'appel.
5. Après le signal de fin de l'alarme et les consignes des pompiers, le personnel de formation retournera le premier dans la salle de cours, soit pour reprendre le cours, soit pour que vous puissiez récupérer vos affaires, soit pour fermer les portes.

